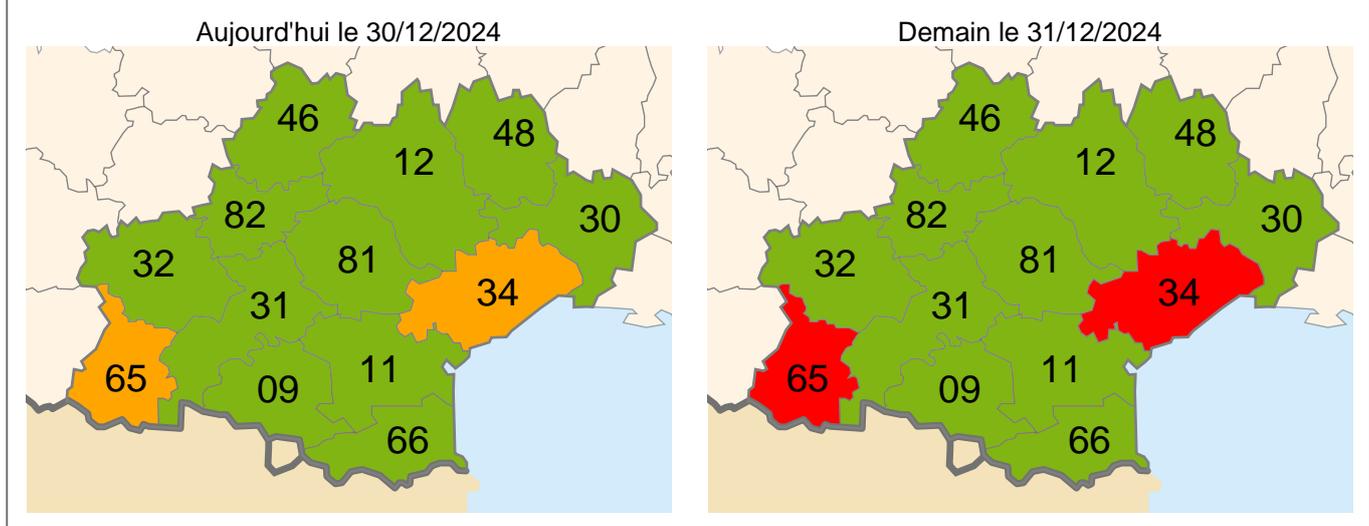


**SITUATION**


Aujourd'hui le 30/12/2024			Départements	Demain le 31/12/2024			Arrêté en vigueur
O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>		O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>	
Green	Green	Green	Ariège (9)	Green	Green	Green	AP du 10/08/2017
Green	Green	Green	Aude (11)	Green	Green	Green	AP du 20/07/2017
Green	Green	Green	Aveyron (12)	Green	Green	Green	AP du 01/03/2018
Green	Green	Green	Gard (30)	Green	Green	Green	AP du 20/07/2017
Green	Green	Green	Haute-Garonne (31)	Green	Green	Green	AP du 16/02/2024
Green	Green	Green	Gers (32)	Green	Green	Green	AP du 04/08/2017
Green	Orange	Green	Hérault (34)	Green	Orange	Green	AP du 04/08/2017
Green	Green	Green	Lot (46)	Green	Green	Green	AP du 06/09/2017
Green	Green	Green	Lozère (48)	Green	Green	Green	AP du 19/07/2017
Green	Orange	Green	Hautes-Pyrénées (65)	Green	Orange	Green	AP du 08/08/2017
Green	Green	Green	Pyrénées-Orientales (66)	Green	Green	Green	AP du 20/07/2017
Green	Green	Green	Tarn (81)	Green	Green	Green	AP du 07/09/2017
Green	Green	Green	Tarn-et-Garonne (82)	Green	Green	Green	AP du 26/07/2017

Légende: Procédure d'alerte\* Procédure d'information Pas de procédure O<sub>3</sub>: ozone, PM10: particules de diamètre inférieur à 10µm, NO<sub>2</sub>: dioxyde d'azote

\* Pour tout renseignement sur les mesures d'urgence en cas de procédure d'alerte sur un département, veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

Atmo Occitanie prévoit sur les départements des Hautes-Pyrénées et de l'Hérault un épisode de pollution aux particules en suspension (PM10), pour ce lundi 30 décembre 2024. La situation devrait rester stable pour la journée de demain mardi 31 décembre 2024.

### DESCRIPTION DU PHENOMENE :

Les conditions météorologiques actuelles (vent faible, températures basses) limitent la dispersion des particules en suspension émises dans l'air, notamment par les appareils de chauffage au bois. Les concentrations de particules dans l'air ambiant ont augmenté ces derniers jours sur plusieurs départements de la région.

Sur les départements des Hautes-Pyrénées et de l'Hérault, cette hausse des concentrations en particules en suspension (PM10) est plus marquée.

Les procédures d'information et recommandation sont activées pour cette journée de lundi 30 décembre 2024 pour les départements des Hautes-Pyrénées et de l'Hérault.

A noter que les concentrations de particules fines (PM2,5) sont aussi élevées sur plusieurs départements de la région.

### EVOLUTION :

Pour demain, mardi 31 décembre 2024, les niveaux de particules en suspension (PM10) sur les départements des Hautes-Pyrénées et de l'Hérault resteront élevés et la procédure d'Alerte sur persistance de l'épisode de pollution est activée pour la journée du mardi 31 décembre 2024.

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Personnes vulnérables et personnes sensibles :

**Populations vulnérables** : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

**Populations sensibles** : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Evitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations):
  - Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (0561779444)
  - Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort
  - Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

### Population générale :

- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions)
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations) : prenez conseil auprès de votre pharmacien, consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (0561779444)

## RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS

Attention, du fait de la situation d'alerte, des mesures d'urgence sont également en application, pour en prendre connaissance veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

### A la maison/travail :

- Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)

### Déplacements :

- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être

### Secteur agricole :

- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.

### Qualité de l'air

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)  
Contact département 34 :  
06.85.52.83.44 - 09.69.36.89.53  
Contact département 65 :  
06.85.03.06.46 - 09.69.36.89.53



### Mesures d'urgence

<http://www.herault.gouv.fr/>  
<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>



### Effets de la pollution sur la santé

[www.ars.occitanie.sante.fr](http://www.ars.occitanie.sante.fr)  
ARS Occitanie  
Informations santé, AIR SANTÉ :  
05 61 77 94 44

